Image not found or type unknown

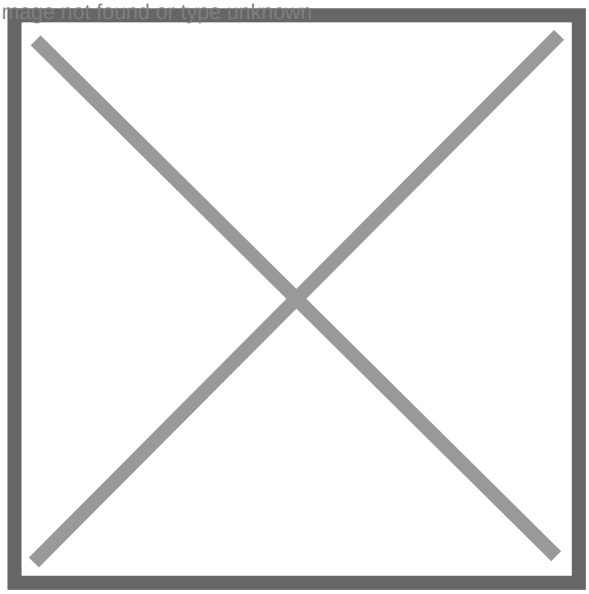

Restructuration entreprise

Par **amandine1204**, le **27/02/2014** à **17:36**

Bonjour,

Je travaille dans un établissement dont les locaux vont être déplacés à la rentrée de Septembre. Actuellement nous sommes tous sur le site, mais à la rentrée nous serons répartis sur différentes antennes qui couvriront l'ensemble du département. La direction nous a demandé de faire des vœux pour connaître nos souhaits d'affectation. Nous venons d'avoir un courrier intitulé "Proposition d'affectation" en sachant que les affectations seront définitives en Juin. En ce qui me concerne, je suis satisfaite. Cependant, dans mon corps de métier, j'ai une collègue qui a eu une affectation qui ne le convient pas et elle a demandé rdv avec la direction. J'aurais aimé savoir s'il est possible qu'on me change d'affectation pour donner ma place à cette personne en sachant qu'elle a plus d'ancienneté que moi? La direction a t elle le droit de revenir sur cette proposition, dont elle est à l'origine, alors qu'elle me convient?

Un grand merci par avance aux personnes qui prendront le temps de me lire et de me répondre.

Par **moisse**, le **28/02/2014** à **09:03**

Bonjour,
Vous ne pouvez pas dire une chose et son contraire.
Les affectations seront définitives au mois de juin, nous ne sommes que fin février.
Tout peut donc se passer d'ici cette échéance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés